



REEM a été intégré au programme Prescrire Éviter l'Évitable

1^{er} message

Au réseau REEM a succédé le Programme Prescrire Éviter l'Évitable, opérationnel depuis octobre 2007

Le Réseau Epidémiologique de l'Erreur Médicamenteuse REEM a été créé en 1998 par l'Association pour l'Assurance Qualité en Thérapeutique et l'Évaluation AAQTE.

Des programmes de même nature existent dans plusieurs pays où la problématique de l'erreur médicamenteuse est déjà gérée, parfois depuis longtemps. Le réseau REEM a coopéré avec les autres programmes et organismes spécialisés sur ce sujet. Il a participé à des échanges internationaux de manière suivie, contribuant à la création de l'International Network for Safe Medication Practices Centres.

Cependant, le réseau REEM a connu des difficultés de développement face à l'incapacité des responsables institutionnels à l'insérer dans le dispositif de veille sanitaire, demande formulée en 2001. Souhaitant adosser le programme de déclaration des erreurs médicamenteuses à une structure solide, pérenne et indépendante, l'association AAQTE a transféré ce programme orphelin de santé publique à l'Association Mieux Prescrire qui édite notamment la revue Prescrire, avant de se dissoudre en 2006. Le programme Éviter l'Évitable a succédé au réseau REEM : c'est un service aux abonnés de Prescrire, via le site Prescrire. Le signalement au programme Éviter l'Évitable est strictement réservé aux abonnés Prescrire car ils en sont ses financeurs exclusifs.

<http://www.prescrire.org/eviterEvitable/index.php>



Issu de l'expérience du réseau REEM, le Programme Prescrire Éviter l'Évitable en développe ainsi le savoir-faire et les coopérations internationales.

2^{ème} message

Déclarer une erreur médicamenteuse c'est avant tout exprimer sa volonté de "faire passer le message" pour éviter qu'elle ne se reproduise.

Particulièrement fréquentes, les erreurs médicamenteuses sont ou devraient être gérées à de multiples niveaux du système de santé : établissements de soins, organisations professionnelles, autorités sanitaires.

Ainsi que le rappelle un récent rapport du Conseil de l'Europe¹, ces divers systèmes de recueil et d'analyse d'erreurs médicamenteuses ne doivent pas être considérés comme concurrents, mais comme complémentaires. Du point de vue de la sécurité des patients,

Leurs caractéristiques les plus importantes sont la qualité de l'analyse et l'impact du retour d'expérience sur l'organisation des soins médicamenteux.

3^{ème} message

Le formulaire de déclaration du réseau REEM est toujours disponible et utile

Le professionnel de santé concerné par la survenue ou l'interception d'une erreur médicamenteuse doit pouvoir s'adresser au gestionnaire de risques de son établissement de santé. Le signalement peut être exploité localement en vue de la préparation des travaux de la COMEDIMS de l'établissement et de son programme de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse.

Le formulaire de déclaration élaboré par le réseau REEM, constitue toujours un support efficace pour le recueil des informations nécessaires à caractériser une erreur médicamenteuse. Il est disponible sur le site suivant :

<http://www.adiph.org/aaqte/FormulaireREEM.pdf>

4^{ème} message

2 systèmes nationaux de recueil existent

Les professionnels de santé concernés par la survenue ou l'interception d'une erreur médicamenteuse peuvent s'adresser :

- au **Programme Prescrire Éviter l'Évitable** qui s'est substitué au réseau REEM et assure le retour d'informations dans la revue Prescrire, à condition d'être abonné Prescrire

<http://www.prescrire.org/eviterEvitable/index.php>



- à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé. L'AFSSAPS s'intéresse aux erreurs médicamenteuses dont les causes sont liées aux caractéristiques du produit de santé telles que conditionnement, étiquetage, notice d'information, etc ... Elle traite les déclarations qui lui sont adressées dans le cadre d'un "**Guichet des Erreurs Médicamenteuses**"², opérationnel depuis juin 2005.

par mail :

erreur.medicamenteuse@afssaps.sante.fr



par fax :

01 55 87 33 10 à l'attention de Guichet Erreurs Médicamenteuses

5^{ème} message

La Société Française de Pharmacie Clinique poursuit la réflexion et la recherche

¹ [http://www.coe.int/t/e/social_cohesion/soc-sp/Medication%20safety%20culture%20report%20E.pdf]

² Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé "Rapport annuel 2006 - Création d'un guichet des erreurs médicamenteuses" 2007 ; 56.

Il y a 15 ans, quelques professionnels de santé se sont regroupés et ont créé l'Association pour l'Assurance Qualité en Thérapeutique et l'Evaluation AAQTE puis, au sein de cette association, le Réseau Epidémiologique de l'Erreur Médicamenteuse REEM. Leur objectif était simple : la qualité des soins. Mais néanmoins ambitieux : améliorer la prévention des risques liés au médicament et en particulier celle des erreurs médicamenteuses.

L'intérêt appuyé, soutenu, constant que portent les pharmaciens à cette problématique, a encouragé les membres de l'association AAQTE à rejoindre la Société Française de Pharmacie Clinique.

Un premier groupe de travail a publié un ouvrage sur la "Terminologie de l'erreur médicamenteuse" en ayant pour objectif :

- de positionner la problématique de l'erreur médicamenteuse parmi les événements iatrogènes médicamenteux
- de prévenir et corriger la confusion faite avec l'effet indésirable
- et de favoriser l'appropriation par les pharmaciens de la gestion et la prévention d'un risque sanitaire majeur : l'erreur médicamenteuse.

Ses travaux ont conduit à la publication, le 12 janvier 2006, de la 1^{ère} édition du Dictionnaire français de l'erreur médicamenteuse.

http://www.adiph.org/sfpc/Dictionnaire_SFPC_EM.pdf



Un second groupe de travail conduit une réflexion sur "La revue des erreurs liées aux médicaments et dispositifs médicaux associés", en vue :

- de structurer la méthode et les outils d'une méthode d'évaluation des pratiques professionnelles relatives à la prise en charge médicamenteuse des patients,
- et de la faire reconnaître comme une méthode d'Evaluation des Pratiques Professionnelles par la HAS.

Coordonnatrices du groupe de travail

Édith Dufay
CH de Lunéville
1 Rue Level
BP 30206
54301 Lunéville
Mail : edufay@ch-luneville.fr

Marie-Caroline Husson
Hôpital de Bicêtre
78 Rue du Général Leclerc
BP 11
94272 LE KREMLIN BICÊTRE Cedex
Mail : mchusson@orange.fr
